

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1390002: navigation par poussage et en continu

En vigueur au 01/08/2013 (Dernière actualisation de la page 28/04/2014)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 139).

1. : Bateaux pousseurs de 300 cv effectifs et plus

Fonction	
Capitaine	2760.86
Premier timonier	2538.48
Deuxième timonier	2410.37
Matelot-motoriste	2372.58
Matelot	2274.61
Batelier de barge	2387.70
Aide-batelier de barge de plus de 18 ans	2255.79
Aide-batelier de barge jusqu'à 18 ans révolus et ayant plus d'un an de service	1980.68
Aide-batelier de barge jusqu'à 18 ans révolus et ayant moins d'un an de service	1796.01

2. : Bateaux pousseurs de moins de 300 cv effectifs

Fonction	
Capitaine	2523.42
Premier timonier	2323.65
Deuxième timonier	2206.77
Matelot-motoriste	2180.39
Matelot	2093.71

3. : Revenu minimum mensuel moyen garanti

Age	
21 ans et plus	1701.74